

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1875)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 523

présenté par
M. Isaac-Sibille

ARTICLE 40 BIS C

Après l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« I *bis*. – À la seconde phrase de l'article L. 351-1-1 du code de la sécurité sociale, les mots : « que les périodes validées » sont remplacés par les mots : « qu' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.